



PRÉFET DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale des territoires et de la mer

Le préfet
à

Madame le maire de Souvignargues
8 route d'Uzès
30250 SOUVIGNARGUES

Service aménagement territorial sud et urbanisme

Affaire suivie par : Sabine PIEDRA
Tél. : 04 66 62 66 17
sabine.piedra@gard.gouv.fr

Nîmes, le **9 JAN. 2025**

Objet : Avis modification simplifiée n°1 du PLU

Conformément aux articles L.153-40 et L.153-47 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis par courriel du 31/12/2024 via l'application France transfert, le dossier constitutif de la 1ère modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Souvignargues.

L'objet de cette modification consiste à transférer les obligations de création de logements sociaux qui s'appliquent dans la zone 2AU1 du PLU (OAP 6 « Chemin des Barbières ») vers la zone UC3 du PLU (OAP 5 « Pôle commerces et services du village ») pour obtenir un équilibre économique des opérations et par conséquent, faciliter la mobilisation des bailleurs sociaux.

En outre, la réalisation d'un petit collectif comportant des logements sociaux (8 à minima) associant services et commerces dans la zone UC3, à proximité de l'école et de la mairie, paraît davantage appropriée qu'en zone 2AU1 qui est un secteur excentré et dépourvu de l'assainissement collectif.

Dans le dossier transmis, nous avons observé l'**absence des pièces modifiées du PLU à savoir les OAP 5 et 6 ainsi que le règlement**, seuls le rapport de présentation et l'auto-évaluation environnementale ont été transmis. Par conséquent, il **conviendra de les rajouter dans le dossier mis à disposition du public**.

En conclusion, j'émet un avis favorable au projet de cette 1ère modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Souvignargues.

le Chef de service
Aménagement Territorial
Sud et Urbanisme

Vincent BRAQUET



Service Territoire et partenariats
Réf. XP/SC/ND
Dossier suivi par Nathalie DEMOGUE
☎ : 04 66 62 80 35
✉ : nathalie.demogue@cma-gard.fr

Nîmes, Mercredi 08 janvier 2025

A l'attention de Madame La Maire

Mairie de Souvignargues

Objet : PLU

Madame la Maire,

Dans le cadre de la consultation relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, vous demandez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et nous offrez la possibilité de l'exprimer.

Je vous remercie et vous informe qu'après étude du projet nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Nous tenons à vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard reste à votre disposition concernant les projets d'implantation d'activités artisanales de votre territoire et souhaite fortement s'y associer.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,


Xavier PERRET

Nos réf. : Etudes/eg.gpd.pr.fm.sa/25.01

Dossier suivi par :

Fabrice Machelart

☎ 04 66 87 99 16

urbanisme@gard.cci.fr



Madame Catherine Lecerf

Maire

Mairie

8 route d'Uzès

30250 Souvignargues

Nîmes, le 7 janvier 2025

Objet :

Modification simplifiée n°1 du PLU de Souvignargues

Madame la Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 17 décembre 2024 concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de Souvignargues. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre pour transférer les obligations de création de logements locatifs sociaux qui s'appliquent dans la zone 2AU1 vers la zone UC3.

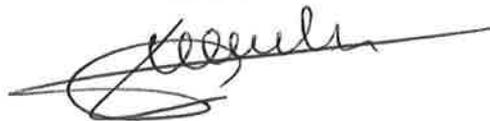
Les objectifs sont ainsi de rendre possible la réalisation d'un programme de logements dans la zone 2AU1, d'une part, et de construire dans la zone UC3 des logements locatifs, d'autre part.

Aussi, les intérêts des entreprises n'étant pas directement impactés, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Souvignargues.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Éric Giraudier
Président





Nîmes, le 20 DEC. 2024

**Direction
Générale Adjointe
Développement et
Cadre de Vie**

**Direction de
l'Attractivité
du Territoire**

**Direction Adjointe
Aménagement du
Territoire et
Fonds Européens**

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :

christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2024/70

Madame Catherine LECERF
Maire de Souvignargues
Mairie
8 Route d'Uzès

30250 SOUVIGNARGUES

Objet : Avis du Département – 1^{ère} Modification Simplifiée du PLU

Madame le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU que vous avez décidé d'engager m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.

J'ai bien pris note que cette modification vise à reporter la production de logements locatifs sociaux de la zone 2AU1 sur le secteur UC3 de votre PLU, moins excentré et plus proche des services et commerces.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 20/12/2024
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)

Mairie de Souvignargues

De: BRISSON Emmanuelle <emmanuelle.brisson@laregion.fr>
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 11:07
À: contact@mairie-souvignargues.fr
Objet: Modification simplifiée n° 1 du PLU / Commune de Souvignargues / Gard

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous informe que nous avons bien reçu votre dossier de modification de PLU et nous vous en remercions.

La Région n'émettra pas d'avis sur cette modification.

Bien cordialement



Emmanuelle BRISSON | **Chargée de missions Aménagement du territoire**
Service Planification et Aménagement du Territoire
Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier
Site de Montpellier
emmanuelle.brisson@laregion.fr | Tél.: +33 (0)4 67 22 98 05
www.laregion.fr

De : Mairie de Souvignargues <contact@mairie-souvignargues.fr>

Envoyé : mardi 17 décembre 2024 16:58

À : Maisonregion Nimes <maisonregion.nimes@laregion.fr>

Objet : Modification simplifiée n° 1 du PLU

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Souvignargues, afin :

- De rendre possible la réalisation d'un programme de logements dans la zone 2AU1, où les obligations de construction de logements sociaux actuellement imposées par le P.L.U. constituent une contrainte qui compromet l'urbanisation de la zone compte-tenu du contexte ;
- De construire dans la zone UC3 assez de logements sociaux pour mobiliser des bailleurs sociaux et urbaniser sur un modèle dense cohérent avec la localisation de la zone, quasi attenante au centre-village, à ses services et commerces.

En application de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour avis, le dossier de modification.

La mise à disposition du public aura lieu probablement courant février 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Madame la Maire
Catherine LECERF
Tél : 04 66 80 01 57

Mairie de Souvignargues

De: Christophe CORREIA <c.correia@ccpaysdesommieres.fr>
Envoyé: jeudi 2 janvier 2025 11:45
À: contact@mairie-souvignargues.fr
Cc: t.seguier@ccpaysdesommieres.fr; urbanisme@ccpaysdesommieres.fr
Objet: Modification simplifiée n° 1 du PLU

Mme le Maire,

La CCPS accuse réception du souhait de la Municipalité de Souvignargues de procéder à la modification simplifiée de son document d'urbanisme.

Nous n'avons aucune observation particulière sur cette modification réglementaire de 2 secteurs : 2AU1 & UC3.

A votre disposition.
Cordialement.



Christophe CORREIA
Responsable du Pôle Aménagement du Territoire
Communauté de communes du Pays de Sommières

☎ 04.66.77.77.45
✉ c.correia@ccpaysdesommieres.fr
🌐 <https://ccpaysdesommieres.fr>
📍 21 rue de la Socomi, Parc d'activités de l'Arnède, 30250 SOMMIÈRES



De : Mairie de Souvignargues <contact@mairie-souvignargues.fr>
Envoyé : mardi 17 décembre 2024 16:45
À : 'CCPS Urbanisme' <urbanisme@ccpaysdesommieres.fr>
Objet : Modification simplifiée n° 1 du PLU